
FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la Directive 91/155 CEE

1 - Identification du produit et la société

Nom du produit : ALSIBOIS
N° CAS : 3214.1010
Identification de la société : voir ci-dessus

2 - Composition / Informations sur les composants

PREPARATION
Nature chimique :
Composants contribuant aux dangers :

3 - Identification des dangers

Etiquetage CEE : Irritant pour la peau, voir rubrique 15.
Etiquetage transports : Non concerné.
Principaux dangers : - **Effets néfastes sur la santé** :
D'après les données expérimentales en notre possession, le produit à l'état concentré est considéré comme irritant pour la peau. Ce produit ne doit pas présenter d'autres risques particuliers dans des conditions normales d'utilisation et d'hygiène industrielle.
- **Effets néfastes sur l'environnement** :
L'expérimentation effectuée sur des produits neufs similaires indique qu'il devrait être dangereux pour la vie aquatique et terrestre. Toutefois, la réglementation interdit le rejet des hydrocarbures dans l'environnement.
Risques spécifiques : - Aucun, à notre connaissance, en usage normal.

4 - Premiers secours

En cas de troubles graves appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.

Inhalation : - Dans le cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air, la maintenir au chaud et au repos. Appeler un médecin si nécessaire.

Contact avec la peau : - Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement, soigneusement et abondamment les parties des corps atteintes, avec de l'eau savonneuse, rincer soigneusement. (N'utiliser, produit abrasif, ni solvant, ni carburant).

Contact avec les yeux : - Maintenir la paupière ouvert, rincer immédiatement et abondamment avec l'eau pendant au moins 15 minutes. S'il se manifeste une irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion : - Aucun traitement spécial n'est nécessaire. Ne pas vomir, pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires si sujet inconscient. Consulter un médecin en cas d'apparition de troubles.

Aspiration : - Si l'on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours de vomissements par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier.

Cas particulier :

- En cas d'atteinte de la peau par un jet sous haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme, le blessé doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence de blessure apparente.

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

Produit inflammable

Moyens d'extinction

- Appropriés :
 - CO2, mousses, poudres.
 - Sable, terre peuvent être utilisés.
- Déconseillés :
 - Jet d'eau.

Dangers spécifiques :

- En cas d'incendie ou d'explosion, la combustion incomplète et la thermolyse peuvent produire des gaz toxiques, tels que oxydes de carbone, de soufre, d'azote, des composés organiques divers. Leur inhalation est dangereuse.

Méthodes particulières d'intervention/
protection des intervenants :

- Ne pas respirer les vapeurs d'incendie ou de décomposition. Porter un respirateur autonome agréé en raison de fumées abondantes.

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles :

- En fonction des risques d'exploitation, porter des vêtements adaptés aux hydrocarbures et agent chimiques, des chaussures de sécurité, des gants et des lunettes. Les déversements de produits peuvent rendre les surfaces glissantes.

Précautions pour la protection de
l'environnement

- Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux du sol : contention matières absorbantes, etc.
- Protéger les égouts des déversements possible minimiser les risques de pollution.
- En cas de d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut être maîtrisée rapidement et efficacement.
- Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.

Méthodes de nettoyage

- Effectuer si nécessaire un cassage de l'émulsion.
- Récupération à l'aide de moyens physiques (pompage, écrémage etc.) ; contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériel inerte absorbant ; ne rejeter à l'égout.
- Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé.

7 - Manipulation et stockage

MANIPULATION

Mesures techniques

- Au poste de travail, assurer une ventilation suffisante en cas de risque de formation de vapeurs, brouillards ou aérosols. Eliminer rapidement après utilisation : emballages vides, chiffons imprégnés du produit...

Précautions à prendre

Conseils d'utilisation :

- Conserver le produit à l'écart des denrées alimentaires.
- Les contact prolongés et/ou répétés avec l'épiderme peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés.

STOCKAGE

Mesures techniques :	- Stocker dans des boîtes métalliques hermétiquement fermées et entreposées dans un local sec et frais.
Conditions de stockage	
■ <u>Recommandées</u> :	- Conserver dans les récipients d'origine, fermés en dehors de l'utilisation. Stocker dans un endroit non soumis aux intempéries. Prendre tout mesure pour éviter la pollution des eaux et du sol.
Matières incompatibles :	- Réactions dangereuses possibles avec des agents oxydants forts.
Matériaux d'emballage :	
■ <u>Recommandées</u> :	- Utiliser des récipients résistant aux hydrocarbures et agents chimiques.

8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Equipements de protection individuelle	- En fonction des risques d'exposition, utiliser des vêtements et des dispositifs de protection adaptés, imperméables et résistant aux hydrocarbures et agent chimiques.
Mesures d'hygiène :	- Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. - Enlever immédiatement tout vêtement souillé. - Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards. - Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. - Eviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

9 - Propriétés physiques et chimiques

• Aspect	
■ Etat physique :	Pâteux
■ Couleur :	Nuance du bois
■ Odeur :	Polyester
• pH :	NA
• Point d'éclair :	80°C selon la norme
• Caractéristiques d'explosivité :	Température caractéristiques : initiale de distillation environ 150°C du styrène. Pression de vapeur : à 20°C : 7mbar (styrène)
• Masse volumique :	à 20°C : environ 1,35 g/cm ³ (DIN 51757)
• Solubilité dans l'eau :	à 20°C : insoluble
• Autres données :	à 20°C : environ 1 100 mPa.S

10 - Stabilité et réactivité

Stabilité :	- Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.
Réaction dangereuses :	- Possibilité de réactions dangereuses avec les agents oxydant forts.
Produits de décomposition dangereux :-	Des composés organiques et/ou inorganiques non identifiés peuvent se former s'il y a combustion incomplète ou thermolyse, tels que oxydes de carbone, de soufre, d'azote.

11 - Informations toxicologiques

	D'après l'évaluation des données toxicologiques des composants, le produit devrait avoir les caractéristiques suivantes selon les critères réglementaires en vigueur :
Toxicité aiguë :	- En l'état actuel de nos connaissances ce produit ne présente pas de toxicité aiguë.
Effets locaux pour exposition accidentelle, fréquente ou prolongée :	- <u>Inhalation</u> : les vapeurs ou aérosols peuvent être irritants pour les voies respiratoires et les muqueuses. - <u>Contact avec la peau</u> :

- Contact avec les yeux : le produit à l'état concentré est considéré irritant par voie oculaire.
- Ingestion : appeler un médecin.

12 - Information écologiques

Mobilité :	Toutes les précautions doivent être prises pour éviter la contamination du sol et /ou de l'eau.
Persistence et dégradabilité :	Produit non dégradable.
Ecotoxicité :	Pas données connues sur le produit.

13 - Considérations relatives à l'élimination

Déchets :	La seule méthode d'élimination autorisée en France est la récupération par un ramasseur agréé et la régénération ou le brûlage dans une installation agréée.
Emballages souillés :	Remettre à un ramasseur agréé.
Dispositions locales :	Réglementation du déversement des hydrocarbures dans les eaux. Rejet interdit.

14 - Informations relatives au transport

Réglementations internationales :	Non soumis à la réglementation de transport des matières dangereuses.		
Voies terrestres (RTMDR - RID/ADR)	N° ONU :		
	<u>Classe</u> :	<u>Chiffre et lettre</u> :	<u>Etiquette</u> : Inflammable
	<u>Code danger</u> :	<u>Code matière</u> :	
Voie maritime : (IMDG)	<u>Classe</u> :	<u>Page</u> :	
	<u>Etiquette (s)</u> :	<u>Groupe d'emballage</u> :	
	<u>FS</u> :	<u>GSMU</u> :	
Voie aérienne : (OACI - IATA)	<u>Classe</u> :	N° ONU : UN	
	<u>Etiquette</u> :	Groupe d'emballage :	
	Note :	emballage quantité par colis :	
		Avion passagers :	
		Avion cargo :	

15 - Informations réglementaires

Réglementations Communautaires :

Etiquetage CEE

Symbole :

Xi : irritant

Phrase R :

R 38 : irritant pour la peau

Phrase S :

S 24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux

S 37 : Porter des gants appropriés

Autres :

16% environ de styrène utilisé comme solvant d'une résine polyester insaturée.

Tableau(x) des maladies professionnelles :

Maladie(s) à caractère professionnel : L'expérience de 15 ans du produit fini, il n'a jamais été nécessaire de faire appel à des mesures de premiers secours suite à l'utilisation du produit.

L'information réglementaire ci-dessus rappelle uniquement les principales prescriptions concernant l'étiquetage du produit, objet de la fiche. L'attention du destinataire est attirée sur l'existence possible de réglementations locales qui peuvent compléter ces prescriptions. Il est fortement recommandé de se reporter à toutes autres réglementations ou législations nationales ou locales éventuellement applicables.

16 - Autres Informations

Type d'utilisation (pour plus de détails se reporter à la notice technique)

MASTIC POUR LA REMISE EN ETAT DES SURFACES DU BOIS.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître de d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but, d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent, lors de l'utilisation du produit. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent pas, en raison de textes autres que ceux cités, concernant la détention et la manipulation du produit, pour lesquelles, il est seul responsable.

Les renseignements ci-dessus sont donnés sur la base de l'état actuel des connaissances. Le but est de décrire le produit en fonction des exigences pour la sécurité d'emploi en on de garantir certaines propriétés.
